



VILLE DU BOUSCAT

DÉS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 21 :

**ACTION PUBLIQUE MUNICIPALE EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE - DIGITAL
AQUITAINE**

Séance ordinaire du 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 1

Excusés : 4

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Thierry VALLEIX

DOSSIER N° 21 : ACTION PUBLIQUE MUNICIPALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DIGITAL AQUITAINE

RAPPORTEUR : Agnès Fossé

Partant du constat que le digital a fondamentalement changé les usages, le comportement et les attentes des consommateurs, il apparaît aujourd’hui indispensable pour les commerçants de s’adapter à ces changements profonds en intégrant et en développant une stratégie numérique.

En 2017, la Ville a été à l’initiative d’un projet de soutien au commerce de proximité baptisé « Connecte un Commerçant », créé et piloté par le Club Commerce Connecté et Bordeaux Métropole. Réalisé en partenariat avec le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et les communes du Bouscat et de Bordeaux, il a reçu le soutien financier de grands groupes : C-Discount, la Poste et Solocal (Ex-Pages jaunes). Mis en œuvre de septembre 2017 à juin 2018, ce programme expérimental donne aux commerçants une opportunité pour tester et mettre en œuvre des solutions nouvelles intégrant le numérique, tout en étant accompagnés par des parrains bénévoles, issus de l’écosystème numérique métropolitain.

Digital Aquitaine est une association Loi 1901 dont les missions rejoignent celles d’un pôle de compétitivité au niveau régional. Ses adhérents sont des grands groupes, des startups, des écoles, des laboratoires, des collectivités, des utilisateurs, des investisseurs, soit près de 220 membres en lien direct avec le numérique.

Digital Aquitaine a pour mission principale d’accueillir, de promouvoir et d’animer le développement de la filière numérique régionale à travers 4 Domaines d’Excellence (« DomEx ») :

- la e-santé (TIC Santé),
- la mobilité, les transports intelligents et les applications satellitaires (TOPOS),
- la simulation numérique, réalité augmentée ou virtuelle (Smart4D).
- le commerce connecté (Club Commerce Connecté)

En tant que « DomEx » de Digital Aquitaine, le Club Commerce Connecté est ainsi un partenaire de premier ordre dans cette stratégie de développement de filière « commerce connecté » et il se positionnera de manière légitime comme référent thématique du futur incubateur-pépinière.

Adhérer à Digital Aquitaine permet à la Ville d’intégrer un réseau constitué d’acteurs du numérique à l’échelle régionale, de participer à des ateliers et d’accéder à des données permettant une veille économique orientée « filière », ainsi que de s’attacher les compétences de chargés de mission pour garantir l’accompagnement et la réalisation des projets.

Pour l’année 2018, le montant de l’adhésion s’élève à 6 000 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU les statuts de l’association,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

CONSIDERANT la stratégie de développement de filière et de soutien au commerce de proximité que la Ville souhaite mettre en œuvre sur son territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

- Article 1 :** Approuve cette démarche, intégrée aux axes 1 et 4 du schéma de développement économique,
- Article 2 :** Approuve l'adhésion de la Ville du Bouscat à l'association « DIGITAL AQUITAINE »,
- Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion 2018 et à verser la cotisation correspondante, soit la somme de 6 000 euros T.T.C.
- Article 4 :** Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

